



COMMUNE DE  
VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2022/080

LE MAIRE DE LA COMMUNE  
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

VU le code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

VU la délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2020 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame le Maire,

VU le déroulement de la Féria des Vendanges prévue du 9 septembre au 11 septembre 2022 inclus, comprenant l'organisation d'animations musicales sur la commune,

**Considérant** que la commune souhaite accueillir les artistes gérés par les sociétés « LIGHT AND SOUND », « La VACHACADEMY » et « Les Z'IMPROVISTES PROD » – pour les animations musicales programmées lors de la Féria des Vendanges 2022,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : La signature d'un premier contrat de prestation conclu entre la Commune et la société LIGHT & SOUND - 71 Rue Tomaso Albinoni 34110 FRONTIGNAN – pour un montant de 1 500€ TTC (mille cinq cents euros toutes taxes comprises) et d'un second – pour un montant de 5 799,99€ TTC (cinq mille sept cent quatre-vingt dix-neuf euros et quatre-vingt dix-neuf centimes toutes taxes comprises).

La signature d'un contrat de prestation conclu entre la Commune et la société LA VACHACADEMY - 6 B rue de la Monnaie 34740 VENDARGUES – pour un montant de 1 200€ TTC (mille deux cents euros toutes taxes comprises).

La signature d'un contrat de prestation conclu entre la Commune et la société LES Z'IMPROVISTES PROD - 18 Rue de la Cadelle 34680 ST GEORGES D'ORQUES – pour un montant de 1 582,50 € TTC (mille cinq cent quatre-vingt deux euros et cinquante centimes toutes taxes comprises).

**ARTICLE 2** : La présente décision fera l'objet d'une communication au conseil municipal.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

FAIT A VILLENEUVE LES MAGUELONE LE 26 OCT. 2022 -

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 26 OCT. 2022 -  
Et publication le 26 OCT. 2022 -

Le Maire  
Véronique NEGRET

